

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 18 Décembre 2025 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 12 Décembre 2025, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 23

Danièle KHA, Patrick TANGUY, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Nadine CONSTANTINO, Yves SCHRYVE, Stéphanie MINGANT, Arnaud LE PENNEC, Isabelle BALTUS, Christophe COUIC, Jean-Pierre MOING, Yvette METZGER, David LE DOUSSAL, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Ronan GOUEREC, Pierre GUILLON, Noëlle BRUNERIE, Eric SAINTILAN, Michel TOBIE, Bruno GOENVIC, Serge NILLY, Alain KERHERVE.

Pouvoirs : 9

Danièle BROCHU a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ
Michel FORGET a donné pouvoir à Yves SCHRYVE
Marie-Madeleine BERGOT a donné pouvoir à Yvette METZGER
Manuel POTTIER a donné pouvoir à Patrick TANGUY
Morgane COME a donné pouvoir à Nadine CONSTANTINO
Emilie CERISAY a donné pouvoir à Ronan GOUEREC
Frédérique DIETER-PUSTOCH a donné pouvoir à Danièle KHA
Leïla BARON a donné pouvoir à Isabelle LE DOUARON
Sonia MONFORT a donné pouvoir à Eric SAINTILAN

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Pierre GUILLON

21. EXTENSION DU GYMNASE DE KERNEUZEC : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Exposé :

Rappel du contexte

Lors de la séance du 17 février 2021, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Région pour le financement de la construction d'une extension du gymnase de Kerneuzec pour un coût total évalué à 3 205 278 € HT, valeur février 2021.

La Région s'est engagée à participer à sa réalisation pour un montant prévisionnel de 1 762 903 € HT, correspondant à une prise en charge de 55% du montant éligible, soit un reste à charge pour la Ville de 1 442 375 € HT ;

Lors de sa séance du 21 septembre 2022, le Conseil municipal a validé le planning prévisionnel, le programme de l'opération et a autorisé Monsieur le Maire à organiser le concours de maîtrise d'œuvre.

Lors de sa séance du 23 octobre 2024, le Conseil municipal a validé l'avant-projet définitif (APD) et l'actualisation du plan de financement.

Après une phase de consultation des entreprises puis de négociation, les marchés ont été notifiés suite aux commissions d'appel d'offre du 03 et 22 septembre 2025. Les travaux ont débuté le 17 novembre 2025 et devraient se terminer en juin 2027.

Cette délibération vise à entériner le plan de financement actualisé de l'opération.

1/ Attribution des marchés

Les marchés de travaux ont été décomposés en 18 lots. Le coût des travaux s'élève à 3 528 935€ HT

	estimation en base réactualisé	offre de base entreprise mieux soumise		entreprises
LOT 01 : TERRASSEMENT - VRD	346 320,00 € HT	328 940,56 € HT		COLAS
LOT 02: GROS-ŒUVRE	547 560,00 € HT	612 271,99 € HT		RTB NC
LOT 03: CHARPENTE METALLIQUE ET OSSATURE BOIS	627 120,00 € HT	686 000,00 € HT		EL ATLANTIQUE
LOT 04: ETANCHEITE	207 090,00 € HT	200 391,10 € HT		SEO
LOT 05: BARDAGE BOIS, METALLIQUE ET POLYCARBONATE	304 200,00 € HT	275 000,00 € HT		AEB
LOT 06: MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	142 508,00 € HT	168 000,00 € HT		AMCP
LOT 07: MENUISERIES BOIS - AGENCEMENT	280 800,00 € HT	255 092,79 € HT		MENUISERIE PLASSART
LOT 08: DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS	78 390,00 € HT	74 050,32 € HT		PODET
LOT 09: SOLS CARRELAGE - FAIENCE - SOLS SOUPLES	87 750,00 € HT	76 604,80 € HT		BOLTECH
LOT 10: SOL SPORTIFS	76 050,00 € HT	82 901,50 € HT		SPORTINGBOLE
LOT 11: METALLERIE - SERRURERIE	70 200,00 € HT	46 257,93 € HT		STANBROWERS
LOT 12: PEINTURE	67 860,00 € HT	43 390,00 € HT		SRPH
LOT 13: FAUX-PLAFONDS	140 400,00 € HT	102 000,00 € HT		BOPLAC
LOT 14: EQUIPEMENTS SPORTIFS - MUR TIR A L'ARC	22 815,00 € HT	19 671,68 € HT		LYON ARCHERE
LOT 15: ASCENSEUR	30 420,00 € HT	26 400,00 € HT		ORONA
LOT 16: ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	187 200,00 € HT	193 000,00 € HT		CEGELEC
LOT 17: PLOMBERIE SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTIL - TRAIT. D'AIR	321 750,00 € HT	320 000,00 € HT		SANTHERM
LOT 18: ESPACES VERTS - CLOTURES	23 400,00 € HT	19 042,00 € HT		BELLOCQ
TOTAL	3 561 831,00 € HT	3 528 931,67 € HT		

2/ Plan de financement prévisionnel actualisé

Le plan de financement est actualisé comme tel :

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	TAUX	Montant actualisé
1- TRAVAUX : (hors prestations supplémentaires éventuelles)		CONSEIL REGIONAL	57,46%	2 445 065,00 €
Valeur Avril 2025, suite CAO 22 septembre 2025	3 528 935,67 €	DEPARTEMENT	0,00%	
Equipements (hygiène, sport, mobilier)	50 000,00 €	ETAT DETR 2025	2,35%	100 000,00 €
2-MAITRISE D'ŒUVRE :				
Etude et travaux préalables	111 886,00 €	Quimperle Communauté	8,23%	350 000,00 €
Indemnité de concours	40 000,00 €	Agence Nationale du Sport	6,35%	270 000,00 €
MOE	453 540,00 €	Les cirkopathes	0,19%	8 000,00 €
OPC	30 000,00 €			
Contrôleur Technique	8 235,00 €			
SPS	7 371,00 €			
Domage ouvrage	25 000,00 €			
		AUTOFINANCEMENT	25,43%	1 081 912,67 €
TOTAL -HT-	4 254 977,67 €		100%	4 254 977,67 €
Coût TTC	5 105 973,20 €			

Lors de la commission permanente du 01 décembre 2025, la Région Bretagne s'engage à revaloriser son soutien à un montant plafond de 2 445 065€. L'avenant n°1 à la convention est annexé à la délibération.

Par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2025, l'Etat contribue à l'opération à hauteur de 100 000€ via la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR). Par ailleurs, l'Agence Nationale du Sport a signifié le 25 novembre 2025 son refus de subvention via le plan « 5000 équipements-génération 2024 » sur l'année 2025. Une participation de 270 000€ était visée et sera sollicitée à nouveau en 2026.

Fin 2024, les conditions d'éligibilité au fonds de concours communautaire « équipements sportifs spécifiques » ont été modifiées et permettent aujourd'hui de prendre en compte les spécificités liées aux activités circassiennes. Le fonds de concours, en cours de calcul, est plafonné à 350 000€.

Compte tenu de la réception du nouveau gymnase en 2027, le financement du Conseil Départemental du Finistère via le pacte Finistère 2030, a été écarté.

Enfin, l'association « Les Cirkopathes » a souhaité concourir au financement de l'opération à hauteur de 8000€ considérant que ce projet contribuera à l'amélioration des conditions de pratique et au développement de l'association. Une convention d'offre de concours financier est annexée à cette délibération.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement actualisé
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec la Région Bretagne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'offre de concours financier avec l'association « Les Cirkopathes ».

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 029-212902332-20251224-20251218_21-DE

